

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, vendredi 17 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Date de la convocation : 13 Décembre 2021.

Présents : Sandra Zographos, Véronique Jourdan, Jean-François Blum, Eric Laville, Laurent Le Moing, Basile Rousseaux, Henri Paul Lieurade

Présents en distanciel : Carine Le Lourec,

Absents excusés : Michel Delpech (pouvoir à M Mignat)

Carine Le Lourec (pouvoir à S. Zographos)

Absent : Michel Nadal

Secrétaire de séance : Eric Laville

Rappel de l'ordre du jour:

1-Suite à la réunion PLUI, le point sur une modification des limites de la commune de ST CHELS

2-Plans de financement des projets 2022

3-Devis d'analyse de l'eau de la pompe des platanes

4-Recherches des biens vacants, convention SAFER

5-Chats errants, prise en compte d'un budget, convention

6-Chiens dangereux, rappel à la loi

7-Futur foyer associatif, initiative privée

8-Mise en sécurité de l'office de tourisme

9- Le journal de MARCILHAC

10- Accueil du nouvel an ?

11-Le point sur la cantine

12- Questions diverses

Le maire demande l'avis du conseil sur le dernier compte rendu

L'assemblée l'adopte à l'unanimité

1-PLUI

Suite à la dernière réunion PLUI où il n'a pas été possible d'évoquer la modification des limites de commune entre MARCILHAC et ST CHELS, il a été décidé d'organiser une réunion, entre tous les élus des deux communes qui le souhaitent, le 28 Décembre à MARCILHAC à 18h, afin de bien cerner les enjeux de cette modification.

2-Plans de financement

Le conseil choisit les priorités dans les projets et leurs plans de financements afin de déposer les dossiers DETR :

1/travaux de l'école (changement des menuiseries)

Financement : DETR 50% si les travaux permettent d'atteindre la classe énergétique C ;
Région 30% du HT

2/réfection du toit de l'ancien gîte (maison DOUCET)

3/Remplacement de la chaudière à fuel très ancienne du bâtiment mairie/ poste par une chaudière à granulés plus économe en énergie. Coût estimé des travaux 15à20000€.
Financement : DETR 40% du HT ;

Le Maire demande que, soit porté au budget 2022 une somme à déterminer pour réparer le chemin de « tirequioul» dans la mesure des moyens financiers communaux. Il a d'ailleurs répondu en ce sens à la préfecture qui s'interrogeait sur l'attitude que choisirait la commune, suite à la lettre qu'elle a reçu de M. Pons.

Le Maire rappelle que la loi n'oblige en rien la commune à investir dans la réfection des chemins dits ruraux. En outre, il demandera à Mr Pons de bien vouloir participer au frais de remise en état du chemin, Mr Pons en étant seul bénéficiaire.

Le conseil adopte à l'unanimité

3-Analyse de l'eau

Le maire explique que le laboratoire départemental d'analyse se chargera d'effectuer l'analyse de potabilité de l'eau de la fontaine des Platanes pour un montant de 243€

Le conseil approuve à l'unanimité

4-Recherche de biens vacants convention SAFER

J F Blum expose au conseil que pour activer la politique agricole du Conseil, il est nécessaire de se doter des différents outils que peut nous procurer la SAFER

À savoir:

- recherche des biens sans maîtres (environ 23 hectares)
- repérage des friches
-

d'autre part, la Vigie foncière pourrait informer la commune sur les ventes de terres agricoles

Ces outils ne sont pas gratuits. L'adhésion à la recherche des biens sans maîtres coutera 1 750€, l'analyse juridique par propriété vacante 64€,

Le Conseil rejoint M. Blum dans ces objectifs, mais pense que les éléments en sa possession ne sont pas suffisamment précis. M. Blum propose une réunion avec la SAFER afin que le conseil puisse décider ou non de signer cette convention.

Le Conseil accepte sa proposition

5-Chats errants

Le sujet revenant pour la enième fois devant le conseil et face aux difficultés à trouver des solutions qui soient pleinement satisfaisantes pour tout le monde.

Après un débat très animé le maire propose de signer une convention avec « 30 millions d'amis » qui permettrait la stérilisation de 30 chats ou chattes et qui coûterais à la commune 1000€ et « 30millions d'amis »abonderais d'autant .

Ce montant serait porté au budget 2022 .

Le Maire soumet cette proposition au vote.

Ne voyant pas d'autres solutions ,le conseil décide:

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

Les chats seront donc stérilisés

6-Chiens dangereux

Le maire explique qu'il a abordé le problème des chiens dangereux ou supposés tels, à deux reprises très récemment, avec la gendarmerie.

Le nouveau Gendarme référant pour la commune lui fournira les textes officiels concernant la réglementation sur la détention des chiens , et que faire en cas d'agression avec morsure, en tant que propriétaire de l'animal ou en tant que victime. Le maire fera un rappel à la loi aux différents propriétaires concernés. En outre ce texte sera diffusé sur le site et le journal communal .

7-Foyer associatif

Sandra Zographos informe le conseil de l'ouverture début 2022 ,par une association privée, d'un lieu d'échange et de partage ouvert à tous dans l'ancienne épicerie »BLADOU » le conseil prend acte et souhaite longue vie à ce lieu.

8-Mise en sécurité de l'office de tourisme

Le Maire indique au Conseil que l'accès au musée a été condamné par la pose de plaques de contre-plaqué qui seront démontées pour la saison estivale. Une plaque fermée avec des verrous permet un accès rapide au premier étage, en cas de nécessité.

HP LIEURADE s'étonne que la convention de mise à disposition à l'association OLTERA qui n'a pas été voté par le conseil, ne figure pas à l'ordre du jour tel qu'il l'avait demandé au maire. Le Maire répond que cela n'était pas nécessaire, vu que le Conseil avait précédemment décidé des conditions d'occupation de cette salle, et qu'il a scrupuleusement respecté ses décisions en faisant signer une convention d'occupation des lieux par l'association OLTERA.

Pour preuve, le maire donne lecture de cette convention à l'assemblée qui n'appelle pas de commentaires.

9-Le journal de Marcilhac

L. LEMOING fait part à l'assemblée de quelques titres qui ont été suggérés sur le site pour le futur journal communal.

1^{ère} parution possible en janvier 2022.

Une réunion éditoriale sera proposée le 12 Janvier à 14h tous les élus désirant participer à l'aventure y sont chaudement conviés.

10-Accueil du nouvel an

Au vu de la situation sanitaire il semble compliqué d'organiser quelque réunion que ce soit. Le Conseil décide d'annuler pour le moment. S Zogaphos propose de continuer à réfléchir sur les moyens de reprendre cette action.

11- Cantine

Basile Rousseaux explique au conseil qu'à partir du 1^{er} janvier nous avons l'obligation de fournir à la cantine un minimum de 50% de produits de qualité durable. Les fruits et légumes représentant le poste le plus important il semble judicieux de commencer par eux.

Les commerçants de la commune ayant déclinés l'offre de M. Rousseaux propose de se tourner vers « La graine en vrac » à CAJARC, où il suffira d'aller récupérer la commande une fois par semaines.

A l'issue d'une période d'essai la commission jugera s'il est judicieux ou non d'augmenter le prix des repas. Actuellement le bilan de la cantine pour la confection de 7 repas s'équilibre à peu près ; il est possible que d'autres communes nous contactent pour la confection de leurs repas, le conseil étudiera le moment venu.

12-Questions diverses

- S Zographos fait part au conseil de la proposition d'une personne, actuellement en stage de conversion dans le métier de « paysager », de fleurir et d'aménager le columbarium du cimetière.

Cette personne signerait avec la commune une convention de partenariat pour fleurir le columbarium, la commune n'aurait à payer que les plantes.

Le conseil accepte la proposition et mandate le maire pour signer la convention.

- La « Locollective » propose de venir deux fois par mois pour de l'initiation à l'informatique et au téléphone portable. Le conseil accepte et mandate le maire pour finaliser cette opération.
- JF BLUM se plaint de la dangerosité de la base des pieux métalliques qui ornent la place des Platanes lorsqu'ils sont retirés pour permettre diverses manifestations. En effet, les vis de leur base qui dépassent sont des obstacles dangereux pour les piétons. Les services techniques du GF étudieront la meilleure solution.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H07

;

